

Tonner Drones émet des BSA gratuits à tous ses actionnaires

Paris, le 15 octobre 2025, 18h00, Tonner Drones (la « Société ») apporte des précisions sur l'émission du BSA 2025-3.

Suite aux informations complémentaires des organismes facilitateurs, le calendrier définitif de distribution des BSA 2025-3 (« TDBS3 ») est désormais disponible.

Les TDBS3 seront émis le 22 octobre ; 2025 à tous les actionnaires et, en conséquence, le dernier jour de bourse pour acheter des actions de la Société donnant aux actionnaires droit à des TDBS3 sera le 17 octobre 2023.

Pour chaque action détenue , un TDBS3 sera attribué gratuitement. Une action peut être acquise au prix de 0,032 € en exerçant 10 TDBS3. Les TDBS3 expirent le 29 décembre 2028. Afin de limiter les coûts, un minimum de 100 000 TDBS3 par demande d'exercice est requis.

Les TDBS3 seront négociables en bourse sous le code ISIN FR0014012ZX8.

Calendrier indicatif de l'Opération

Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévisionnel de l'Opération à la date du présent communiqué de presse :

17 octobre 2025	Dernier jour pour acheter des actions donnant droit à l'attribution du BSA 2025-3
21 octobre 2025	Date d'enregistrement des BSA 2025-3 (actions dénouées, achetées au plus tard le 17 octobre)
22 octobre 2025	Attribution gratuite de bons de souscription d'actions Ouverture de la période d'exercice des BSA 2025-1
9 janvier 2026	Date limite d'exercice des BSA 2025-1
16 janvier 2026	Admission et début des négociations des BSA 2025-2 sur Euronext Growth Paris
1 ^{er} juillet 2026	Ouverture de la période d'exercice des BSA 2025-2
29 décembre 2028	Date limite d'exercice des BSA 2025-2 et BSA 2025-3

Tonner Drones fournira un aperçu de tous les mandats en cours et de leurs spécificités sur le site Web.

Caractéristiques des BSA 2025-3

Les caractéristiques des BSA 2025-3, notamment les modalités de maintien des droits des titulaires de BSA, sont décrites au paragraphe III de l'avis de souscription aux actionnaires publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 121 du 8 octobre 2025 (n° 2504418).

592 654 821 BSA seront émis, ce qui pourrait donner lieu à une émission maximale de 59 265 482 actions nouvelles.

Le produit brut de l'émission, en cas d'exercice intégral des BSA 3, s'élève à 1 896 494,42 €.

Les principales caractéristiques des BSA 2025-3 sont décrites en annexe du présent communiqué.

Rétablissement du droit d'attribution d'actions aux porteurs de bons de souscription d'actions BSA-2024 (« TDBS »)

Le droit d'attribution d'actions détenues par les porteurs TDBS émis en Août 2024 par la Société a été suspendu à compter du 19 septembre 2025.

Le conseil d'administration a décidé de mettre fin à cette suspension à compter du 23 octobre 2025. Un avis relatif à cette reprise sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 22 octobre 2025.

Fin du communiqué de presse.

A propos de Tonner Drones : Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs tel que

Elistair et Donecle. La stratégie de Tonner Drones consiste à accroître la valeur de ses participations dans ces sociétés par une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés grâce aux redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France. Tonner Drones utilise une stratégie active pour gérer sa trésorerie.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur : www.tonnerdrones.com / contact@tonnerdrones.com

En cas de doute, le communiqué de presse en anglais prévaudra.

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.

Annexe
Caractéristiques principes des BSA 2025-3

Forme et délivrance	Nominatif ou au porteur.
Détachement et date d'inscription en compte	Les BSA 2025-3 seront attribués gratuitement le 22 octobre 2025 à tous les actionnaires détenant des actions de la Société au 17 octobre 2025. Les BSA seront inscrits en compte et négociables à compter du 22 octobre 2025.
Cotation des BSA 2025-3	Les BSA seront cotés sur Euronext Growth Paris pendant la période d'exercice.
Code ISIN	FR0014012ZX8
Période d'exercice	Du 22 octobre 2025 jusqu'au 29 décembre 2028 inclus
Sort des titres non exercés	Les BSA 2025-3 qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 29 décembre 2028 à minuit seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.
Parité d'exercice	10 BSA 2025-3 donne le droit de souscrire 1 action nouvelle de Tonner Drones d'une valeur nominale de 0,0125 euro.
Prix d'exercice	0,032 euro par action nouvelle
Nombre minimum de BSA 2025-3 à exercer par exercice	100.000

Nombre maximum de BSA 2025-3 à émettre	592.654.821 BSA 2025-3
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA 2025-3	59.265.482 actions nouvelles
Modalités d'exercice	<p>Pour exercer leurs BSA 2025-3, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et devront libérer intégralement le montant de leur souscription.</p> <p>Uptevia assurera la centralisation de ces opérations.</p>
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA 2025-3	1.896.495,42 euros (dont 740.818,53 euros de valeur nominale et 1.155.676,90 euros de prime d'émission)